



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 99605

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les méthodes de communication trompeuses utilisées pour les produits allégés. Les industriels de l'agroalimentaire communiquent de plus en plus sur les produits dits « light » ou « allégés », or ces derniers contiennent souvent plus de graisses et plus de calories que les produits « ordinaires ». Ainsi, les consommateurs sont dans l'impossibilité de faire un choix éclairé lors de leurs achats. Aussi elle aimerait qu'il lui indique les mesures gouvernementales susceptibles d'être prises afin qu'un étiquetage plus précis soit instauré sur ce type de produits.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99605

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7233